



# LO TAMBORINAIRE

— BULLETIN MUNICIPAL DE LUZECH —

N° 185

OCTOBRE 2016

**DOSSIER À LA UNE**

La Cité scolaire





# État Civil

## Mariages

FERRAN Philippe et LEBRE Emmanuelle, le 18/06/2016  
ROUX Florian et MOULES Pauline, le 06/08/2016  
JOUREAU Vincent et PORTILLO LAGOS Denise,  
le 06/08/2016  
VALET Nicolas et FAUCHER Lucille, le 27/08/2016  
MABRU Benoit et WITTKE Barbara, le 03/09/2016

## Naissances

BLOCH Eylie, le 16/06/2016  
DELABARRE Constance et Cyprien, le 29/07/2016  
ANDRES Aélis, le 03/08/2016

## Décès

HELENA épouse COELHO Tulinia, le 23/06/2016  
BALCON Marc, le 10/07/2016  
MOUCHERON épouse BESIN Marie-Thérèse,  
le 22/07/2016  
DECAS Florent, le 17/08/2016  
HENRY épouse SALGUES Suzanne, le 09/09/2016  
GOURGOU Michel, le 19/09/2016  
COUDERC épouse LIAUZUN Yvonne, le 01/10/2016

# Bienvenue à

**Damien HÉNOT**, fossoyeur : tous travaux dans les cimetières, nettoyage intérieur, nettoyage extérieur, fleurissement toute l'année, ouverture / fermeture de caveau, creusement de fosse, porteur, restauration de monuments, petit terrassement / petite maçonnerie.

Tél : 06 73 75 99 24  
mail : fossoyeur-henot@orange.fr



**Amandine LE LAY**, ostéopathe, s'installe à la Maison de santé, 116 avenue de l'Uxellodunum.

Elle recevra sur rendez-vous tous les mardis, mercredis et vendredis.  
Tél : 06 41 38 35 08



**Catherine LEGRAND-BOISSARD**, naturopathe, s'installe début novembre au cabinet médical, consultation le jeudi. La naturopathie est une médecine non conventionnelle, qui vise à préserver ou retrouver la santé globale de l'individu en aidant l'organisme à se régénérer grâce à des moyens naturels. Pourquoi consulter ? Pour faire le point sur sa santé, gérer le stress, optimiser le sommeil, aider à l'amaigrissement, sevrages, volonté de faire des cures de saison...

Tél : 06 19 43 19 82  
mail : contact@naturopathe-legrandboissard.fr



# Attention Soyez vigilants au démarchage abusif !

La Mairie met en garde contre le démarchage à domicile de vendeurs ou d'entrepreneurs.

Bien souvent la vente, ou les services proposés, ne sont que des prétextes pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent généralement en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent votre attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités. Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, gendarmes, etc...).

## LES RECOMMANDATIONS :

La Mairie invite les seniors à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :

Lorsqu'une personne se présente à la porte du domicile, il faut systématiquement :

- **exiger la présentation d'une carte professionnelle et de l'ordre de mission même si cette personne porte un uniforme,**
- **ne pas laisser entrer le ou les démarcheurs pour les empêcher de repérer les lieux,**
- **ne pas payer d'acompte, ni de règlement quel qu'il soit, si le ou les démarcheurs se montrent insistant, menacer de faire appel à la gendarmerie,**
- **en cas de démarchage à domicile abusif, il convient de conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants et prévenir immédiatement la gendarmerie.**

## SOMMAIRE

Éditorial .....	p. 1
Rentrée scolaire .....	p. 2 à 4
Économie/Urbanisme/Tourisme .....	p. 5-9
Les Poilus de Luzech .....	p. 10-11
Notre village au quotidien .....	p. 12-16
Solidarité .....	p. 17-19
Sport .....	p. 20



## LO TAMBORINAIRE

N°185 - OCTOBRE 2016

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Gérard Alazard

COMITÉ DE LECTURE  
Fabienne Alemanno, Agnès Lèbre, Christine Garrigues, Marie Droullé

CONCEPTION & RÉALISATION  
GRAPHIQUE  
Samy Bats -  
www.samuelbats.com

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE  
Commune, Michel Garcia, Richard Deloye, Hamid El Majdoubi, Département du Lot

IMPRESSION  
Boissor imprimerie - Luzech

## Le lien social, meilleur chaînon contre les incivilités

Chers Amis,

Avant d'écrire ce nouvel édito, quelques questions m'ont traversé l'esprit comme « Faut-il aborder le sujet des incivilités ouvertement ou faut-il continuer à le garder tabou et à n'en parler que de façon confidentielle ? » ou encore « Ce sujet est-il vraiment une préoccupation forte dans notre milieu rural qui est plutôt paisible ? » Mon choix a été rapide car je souhaite évoquer à nouveau avec vous toutes ces tracasseries de notre vie quotidienne, les pouvoirs d'un Maire, les actions menées par les élus (voir n° 179 du Printemps 2015) et surtout comment votre contribution est fondamentale.

### Incivilités

Le thème des incivilités s'est imposé à nous depuis le début des années 1980, à travers plusieurs phénomènes, dont le développement du chômage structurel et la ségrégation urbaine. Ce sujet est au cœur des débats de nombreuses élections et tous les candidats entendent traiter toutes les causes de la violence et refusent l'impunité : « tout délit doit trouver sa sanction ». Plus proche de vous et plus concrètement, à Luzech trois principes importants guident notre implication municipale :

- **Être tous sur le terrain** que l'on soit élu, travailleur social ou citoyen de Luzech car la proximité est un gage de connaissance des habitants et de leurs difficultés
- **Comprendre et stopper les comportements incivils** qui « empoisonnent » nos vies
- **Continuer à occuper l'espace public**, ne pas laisser libre cours aux actes répétés et montrer que tous ensemble, nous nous en inquiétons, nous en avons la charge et la responsabilité pour les arrêter

Parmi les incivilités, certaines sont **infractionnelles** et sont sous le coup de la loi. Elles regroupent les insultes, les menaces, les dégradations, le bruit, les tapages qu'ils soient nocturnes ou diurnes.

Toutes ces nuisances, bien que répréhensibles, sont rarement poursuivies du fait de l'absence de preuve ou de témoin, nécessaires à la constitution d'un dépôt de plainte. Même si leur nombre peut représenter un frein dans leur traitement pour notre gendarmerie, **votre contribution est indispensable**. J'insiste d'autant plus sur votre engagement car bien souvent, ces faits engendrent des pertes

monétaires liées aux coûts des réparations des actes de vandalisme tels les vols ou arrachage des fleurs dans nos jardinières ou nos suspentes, les dégradations de l'abribus ou à la piscine durant la nuit, le non tri des déchets, etc.

Nous devons également combattre une autre forme d'incivilités qui sont qualifiés de « légales » car ces actes qui dérangent, ou qui blessent moralement, ne sont pas réprimés par la loi. Par exemple, les faits qui font référence au code de la politesse conduisent à un climat d'anxiété et de tension comme par exemple :

- Ne pas dire « bonjour »,
- Regarder de travers, de défier ou de provoquer verbalement autrui pour lui montrer que l'on est le plus fort,
- L'attroupement de personnes en certains lieux,
- Cracher par terre,
- La démolition des palissades et des panneaux explicatifs sur le site de l'Oppidum,
- Etc.

À tel point que **les gens en viennent à s'éviter** et parfois à se détester. Ces difficultés favorisent d'autant plus les ruptures dans la vie de tous les jours.

### Lien social

Une bonne partie de ces doléances arrivent en mairie et nous devons y faire face de par la dimension morale qui renvoie aux **règles du « Bien vivre ensemble »** caractérisant la vie en société.

Nous sommes aux frontières des domaines juridique et sociologique. Plusieurs lois sont venues, lors de la dernière décennie, renforcer :

- Le développement des maisons de justice et de droit
- De nouvelles sanctions éducatives pour les mineurs de moins de 13 ans, comme la mise en internat ou encore la confiscation de biens (Scooters, objets ayant servis lors d'une infraction)
- Le rappel à l'ordre pour les incivilités ou pour les faits mineurs
- La mise en œuvre d'un conseil des droits des familles
- Les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
- Etc.

En complément de toute cette législation de notre République, j'ai proposé lors d'un dernier Conseil municipal que nous structurions encore un peu plus nos actions de proximité par la **nomination d'un élu délégué au « Bien vivre »** en la personne de Daniel Dubos.



Certes, comme vous avez déjà pu le lire dans nos numéros précédents, Daniel œuvre déjà beaucoup en ce domaine, tant par ses interventions aux côtés de travailleurs sociaux, que par la médiation locale qu'il essaie de mener. Mais il n'est pas seul, et mon souhait et celui de tous les élus municipaux, est de développer :

- Le **lien** qu'entretiennent les Luzéchois avec leur quartier / hameau fondé sur : la solidarité, la convivialité, la communication... et non les nuisances, le manque de respect
- Leur **participation** à la vie de ce quartier / hameau ou du village (vie associative, repas de quartier, etc.)
- Le sentiment de **bien-être** et la perception qui démontrent la qualité du « bien vivre » au sein de chacun de ces lieux
- Une **collaboration** de la municipalité plus étroite avec le médiateur et/ou le juge de proximité
- L'utilisation avec parcimonie et en respect de la réglementation (CNIL) de nos moyens de **vidéosurveillance**, plus en mode ponctuel que continu, plus en lieux aléatoires que fixes pour ne pas déplacer ailleurs les problèmes
- Etc.

J'ai bien conscience que la mission, que nous menons tous ensemble, est ardue... mais nous serons tous unis pour mettre en place ces **actions préventives** qui, sans prôner un retour à un certain « ordre moral » ou faire preuve de rigidités éducatives, valorisent les règles et le respect de vie en société, et cela, dès le plus jeune âge. Il est nécessaire de rappeler que ces projets ne pourront être mis en place qu'avec le soutien et la présence des parents.

Nous sommes convaincus que la **qualité du vivre ensemble** demeure le gage d'évolution de toute société. Notre idéal repose sur **l'instauration d'un projet de société** qui remet au **centre de la relation humaine**, des **règles de sociabilité**. ■



## 2 / Rentrée scolaire

### Cité scolaire de l'Imperial Côté Maternelle et Élémentaire

Une école maternelle +  
une école élémentaire =  
une école primaire

On y est... Après un déménagement orchestré de  
mains de maîtres par l'équipe municipale et les  
nombreux bénévoles début juillet, suivi de  
l'aménagement par les enseignantes, les  
employés municipaux durant l'été, les nouveaux  
bâtiments étaient (presque !) fin prêts pour la  
rentrée.



jeux dans la cour de l'école maternelle

Les portes se sont ouvertes le jeudi  
1<sup>er</sup> septembre pour accueillir 159 élèves qui  
se répartissent dans les 7 classes suivantes :

- 20 élèves en **Toute Petite Section/ Petite Section** (8 TPS + 12 PS), enseignantes **Peggy PABOIS** et **Sabrina ROZIERES** (qui assure la décharge de direction le mardi)
- 18 élèves en **Petite Section/Moyenne Section** (9 PS + 9MS) enseignante **Liliane BORDAS**
- 22 élèves en **Moyenne Section/ Grande Section** (6 MS + 16 GS), enseignante **Hélène MAYNARD**
- 24 élèves en CP, enseignante **Nathalie VINEL**
- 24 CE1/CE2 (14 CE1 + 10 CE2), enseignantes **Christelle CHAPUT** (le lundi, mardi et mercredi) et **Marlène AZAIS** (jeudi et vendredi)
- 24 CE2/CM1 (10 CE2 + 14 CM1), enseignante **Sophie PAUTHIER**
- 27 CP/CM2 (6 CP + 21 CM2), enseignante **Christel CANTOIS**

Côté maternelle, l'équipe enseignante est renforcée par les *incontournables* Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), **Véronique DEJEAN** et **Séverine MIQUEL** ainsi que par **Ghislaine PASSARELLA**, Auxiliaire de Vie

Scolaire (AVS) auprès de 2 enfants.

**Charlyne DUARTE**, qui intervenait dans le cadre d'un **Contrat Unique d'Insertion (CUI)** auprès d'Hélène et Liliane ainsi que dans l'aide à la direction, finit malheureusement son contrat fin octobre. Ses services et son travail étaient précieux et efficaces, et vont bien nous manquer.

Côté élémentaire, **Marie-Pierre CONTIOS** et **Céline BEDOURET**, AVS, interviennent auprès de 2 élèves en CP et d'un élève en CE1.

De nouveaux locaux, une nouvelle équipe et maintenant, de nouveaux projets à construire et à vivre...

Un grand merci à **Isabelle, Séverine, Martine** et **Véro** qui ont passé et repassé la serpillière durant l'été pour faire disparaître la poussière ! Si le ménage était une discipline olympique, elles auraient obtenu la médaille d'or à Rio !

Un grand merci à **Floréal CARBONNIE** qui a répondu présent à chaque fois que nous l'avons sollicité, à n'importe quelle heure de la journée ! ■

Peggy PABOIS,  
Directrice de l'École primaire



... et dans l'école élémentaire

## Rentrée scolaire au Collège l'Imperial

Nous avons 13 classes pour un total de 308 élèves (30 de plus cette année) :

- 4 sixièmes (une de plus par rapport à l'an dernier),
- 3 cinquièmes,
- 3 quatrièmes,
- 3 troisièmes.

Les personnels sont au nombre de 48 :

- 1 principal (Vincent Cubaynes),
- 1 gestionnaire (Nicolas Savy),
- 1 CPE (Sylvie Mora),
- 1 secrétaire (Isabelle Bonneau),

- 1 infirmière (Véronique Lapergue),
- 4 surveillants,
- 9 agents (dont 2 de la mairie),
- 27 professeurs,
- 1 assistante sociale,
- 1 médecin scolaire,
- 1 conseillère d'orientation-psychologue.

Vincent CUBAYNES,  
Principal du collège l'Imperial  
Chemin du Pech Delmas - 46140 Luzech  
Tél: 05 65 20 49 00



## Activités périscolaires 2016-2017

Les activités périscolaires dans la nouvelle cité scolaire ont débuté le lundi 12 septembre pour les enfants de l'école élémentaire et maternelle de Luzech. Les ateliers périscolaires se déroulent tous les jours (sauf le mercredi) de 15h35 à 16h30. L'équipe d'animation est composée d'agents de la mairie (2 animateurs, 2 ATSEM et 2 services civiques) et de plusieurs intervenants extérieurs qui proposeront toute l'année des activités telles que : la poterie, le théâtre, animation autour des jeux ludothèque, du rugby et des jeux collectifs. L'équipe mettra également en place des activités en collaboration avec l'Association des parents d'élèves « *L'île aux enfants* », le centre de loisirs de Luzech et l'équipe enseignante pour certaines manifestations.

L'espace, que nous offre cette nouvelle école, va nous permettre de proposer aux enfants des activités ludiques grâce à des locaux adaptés et variés (salle motricité, médiathèque, proximité du gymnase, des terrains de sports, de la salle annexe ...).

Deux nouveaux services civiques sont venus renforcer notre équipe d'animation : il s'agit de **Mélissa** et **Mickaël**. Tous deux sont des engagés volontaires, ils ont signé un contrat de travail avec l'Association des PEPS 46 (affiliée à l'Education Nationale) et sont mis à disposition de la mairie gratuitement pour assurer l'encadrement des activités périscolaires. Mélissa profitera de cette mission de 10 mois pour préparer un examen d'auxiliaire puéricultrice et



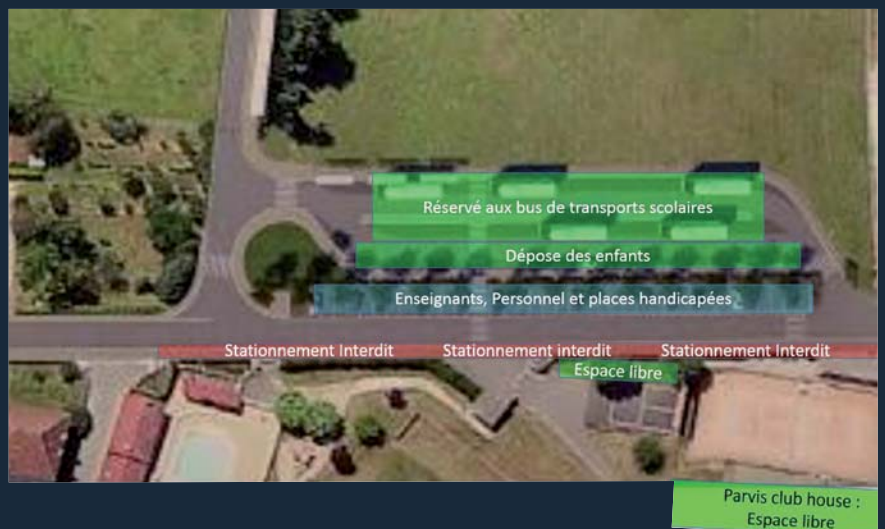
Mickaël, quant à lui, devrait partir sur une formation de l'animation avec un BPJEPS.

Bonne rentrée à tous ! ■

Annabelle LAFARGUE  
Animatrice et coordinatrice périscolaire

## Parking de la Cité scolaire

Depuis la rentrée, le parking de la Cité scolaire suscite bien des commentaires et des incompréhensions, c'est pourquoi il nous semble utile d'apporter des précisions sur la façon de l'utiliser.

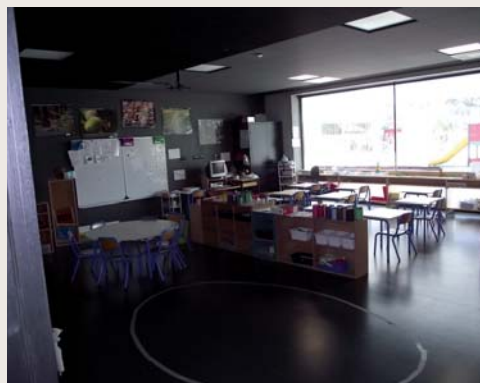




# 4 / Rentrée scolaire

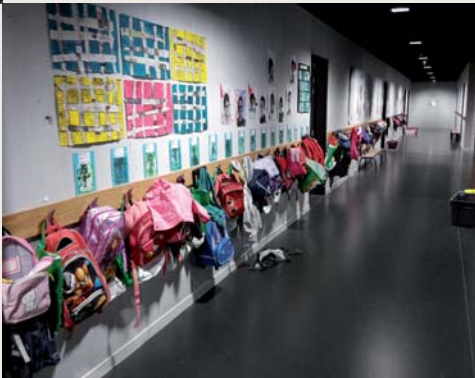


## Paroles des enfants sur la Cité scolaire



“Moi, j'adore ma nouvelle école, elle est jolie !”  
(élève du CE2)

“Moi, j'aime beaucoup aller à l'école, et en plus la nouvelle école, elle est belle !”  
(élève de Ce1)



“Les jeux dans la cour sont bien, mais on ne peut pas y jouer tout le temps”

(élève de CM1)



“La plus belle salle du collège ?  
La salle de musique !”

(élève de 5<sup>e</sup>)



“Le nouveau collège, bof ! on n'a rien pour jouer dans la cour, alors à quoi servent les récréations ?”

(élève de 4<sup>e</sup>)



“Ce sera bien quand tous les travaux seront finis ! Enfin, s'ils finissent un jour !”

(élève de 4<sup>e</sup>)



“La salle du CDI (centre de documentation et d'information) est superbe, avec beaucoup de lumière... contrairement à certaines salles de cours tristes et sombres”

(élève de 3<sup>e</sup>)



## Problématique de fontis : EDF investit en rive gauche pour sécuriser l'accès routier au barrage hydroélectrique de Luzech

Le 19 septembre dernier, EDF a engagé une campagne de travaux sur le secteur de Pouzinet, au niveau de la chaussée de l'axe communal n° 104, à proximité de la plateforme rive gauche du barrage de Luzech, entraînant la fermeture provisoire d'une partie de la route.

Ce chantier, qui durera jusqu'à fin 2016, a pour objectif de sécuriser l'accès routier à l'ouvrage par cette voie, localement affectée par des mouvements de terrain.

En effet, compte-tenu de la nature de son soubassement rocheux (calcaire karstifié) et de celle des sédiments fins qui la composent, la plaine alluviale du Lot est localement affectée par un phénomène naturel d'érosion particulier par soutirage progressif (« grain par grain ») de matériaux sous l'effet de circulation d'eaux souterraines.

Ce processus se développe de façon masquée en profondeur, mais son évolution au cours du temps le fait progresser en direction de la surface du sol, jusqu'à parfois l'atteindre, et il se manifeste alors par l'apparition de trous, encore appelés fontis (voir schéma ci-dessous).



Schématisme de l'évolution d'un fontis

Diverses manifestations de ce type ont pu être recensées au cours du temps à Luzech, mais aussi sur d'autres communes concernées par le même contexte géographique. Ce phénomène se produit aujourd'hui sur la voie, au niveau de la plateforme rive gauche du barrage (voir photos ci-après).

Or, c'est par celle-ci que peuvent être amenés à circuler les engins en cas de travaux sur l'ouvrage et c'est aussi à

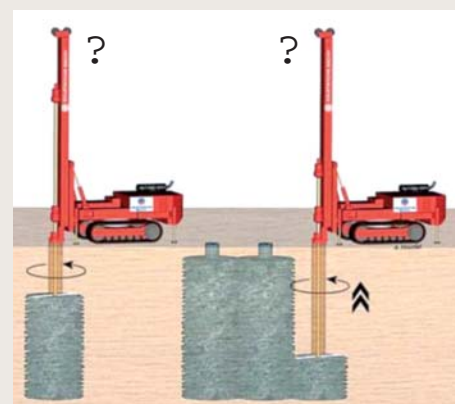
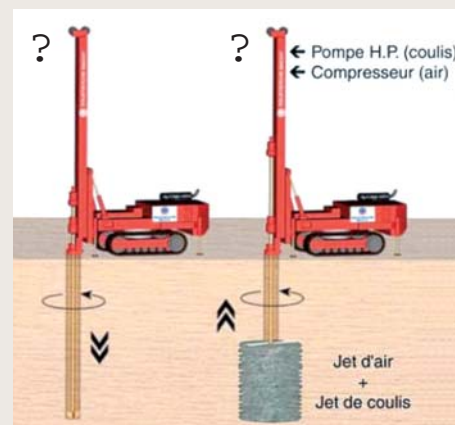


l'endroit de la plateforme que sont positionnées les deux grues permettant de manœuvrer le batardeau.

Le Centre d'Ingénierie Hydraulique d'EDF a mené en partenariat avec les équipes locales d'EDF, et avec le concours de certains propriétaires terriens Luzéchois un diagnostic pour mieux comprendre le phénomène de fontis sur ce périmètre et définir le type d'intervention.

Les travaux, confiés à l'entreprise française Solétanche-Bachy (spécialisée dans les fondations et des technologies du sol), se focalisent avant tout sur le traitement local du terrain par la technique dite du « Jet Grouting ».

Ce procédé consiste, à partir de forages verticaux resserrés, à agir sur les sols fins en présence, sensibles au phénomène d'érosion précédemment évoqué, par le biais d'une injection de coulis de ciment sous pression qui, après prise, prennent la forme de colonnes de « béton de sol ».



Schématisme du principe de traitement par la technique du Jet Grouting

La chaussée sera réhabilitée dans les règles de l'art à la fin de chantier avant sa réouverture à la circulation. ■

**Martial PREVOT**

EDF, Centre d'Ingénierie Hydraulique de Brive-la-Gaillarde - Département Génie Civil



# 6 / Économie/Urbanisme/Tourisme

## Urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme de la Commune de Luzech sont instruites par le service ADS (Service d'application du droit des sols) de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble. Deux instructrices : Lisa Freche et Chantal Mouly assurent cette tâche sous la direction de Nathalie LAPORTE.

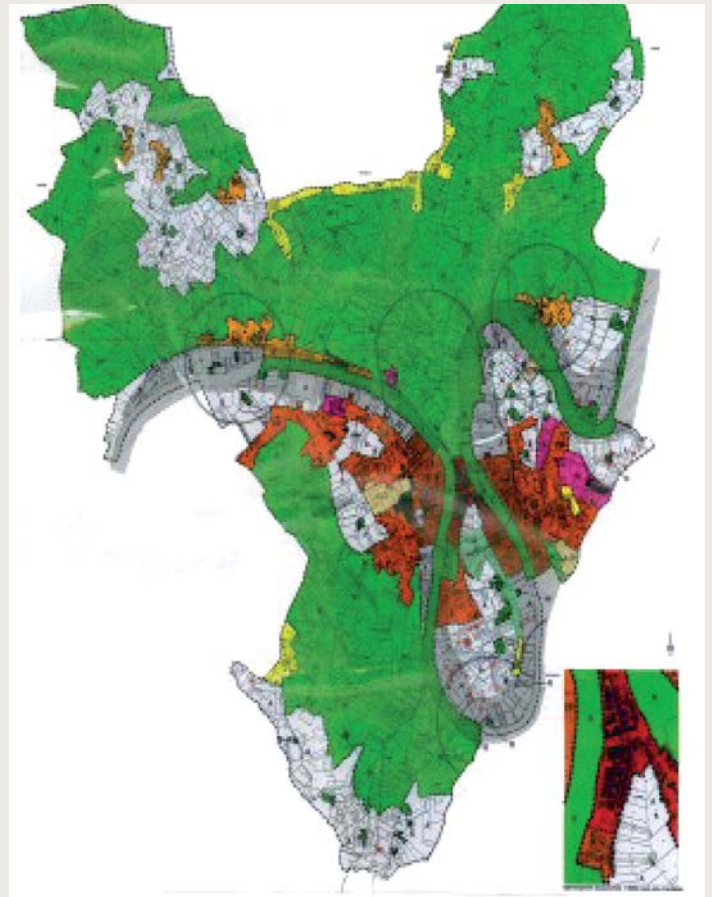
LUZECH est couvert, sur l'ensemble de son territoire, par le PLU (Plan local d'urbanisme) qui définit toutes les règles générales applicables en matière d'aménagement et d'occupation des sols et fixe aussi les servitudes d'utilisation des sols.

LUZECH est couvert en partie par un périmètre de protection des monuments historiques pour ses édifices inscrits ou classés à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. **Aucuns travaux ne peuvent être réalisés sans l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France dans ces secteurs.**

LUZECH est couvert par le PPRI (plan de prévention des risques « inondation ») depuis 2008, limitant la réalisation de tous travaux ou toutes nouvelles constructions.

**Une autorisation d'urbanisme est obligatoire sous peine d'infraction.**

LUZECH a fait réaliser une étude de coloris pour le bourg et les extérieurs concernant les couleurs des huisseries, des ferronneries, des enduits de façade et encadrements de fenêtres. **Tous travaux de peinture extérieure doivent être conformes à cette palette des couleurs** consultable en mairie.



Le document graphique du PLU



Périmètre de protection des Monuments historiques : 500 m.

**« Un rappel des règles générales à respecter en matière d'urbanisme s'impose pour éviter toute infraction au code de l'urbanisme »**

- **Quel que soient les travaux extérieurs que vous souhaitez entreprendre sur votre propriété**, il vous appartient de vous renseigner auprès du service de l'urbanisme de la Mairie pour savoir si une autorisation d'urbanisme est nécessaire (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir ...).



**Vous souhaitez :**

- Faire un ravalement de façade ou changer une toiture,
- Changer vos huisseries ou simplement leur couleur,
- Réaliser une nouvelle ouverture (fenêtre de toit, fenêtre en façade, porte...) ou modifier une ouverture existante,
- Poser une antenne parabolique, des panneaux solaires ou photo-voltaïques,
- Créer un balcon, une terrasse de moins de 20 m<sup>2</sup>...),
- Construire une piscine enterrée ou installer une piscine hors-sol,
- Edifier une clôture ou un portail,
- Construire un bâtiment (abri jardin, garage, abri voiture, poulailler..) de moins de 20 m<sup>2</sup>,
- Réaliser une extension d'une construction existante, de moins de 40 m<sup>2</sup> (sous certaines conditions).

(Liste non exhaustive).

**Vous devez déposer une déclaration préalable**  
(accompagnée de plans et de photos)

**Vous souhaitez :**

- Construire une maison d'habitation
- Construire un bâtiment dont la surface est supérieure à 20 m<sup>2</sup> (garage, abri jardin, abri voiture, gîte, poulailler, etc ...)
- Faire une extension d'une construction existante de plus de 40 m<sup>2</sup>.

Liste non exhaustive

**Vous devez déposer un demande de permis de construire**  
(accompagnée de plans et de photos)

**Vous souhaitez :**

- Démolir une construction relevant d'une protection particulière (exemples : secteur protégé par un plan local d'urbanisme, secteur sauvegardé, bâtiment inscrit ou classé au titre des monuments historiques...),

**Vous devez déposer une demande de permis de démolir**  
(accompagnée de plans et de photos)

**Et ce n'est pas fini !**

**Vous souhaitez :**

- **Réaliser un nouvel accès** sur votre propriété donnant sur une voie publique, **une clôture** en limite de voie publique, **tous travaux** touchant le domaine public :

**Une permission de voirie est obligatoire**  
(c'est le code de la voirie routière).

- **Réaliser des plantations** ou une **haie végétale** proche de la limite séparative, renseignez-vous sur les distances à respecter et sur les essences à planter. (Le PLU préconise la plantation d'essences locales). ■

L'Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme  
**Rémy Molières**



**Un simple coup de fil  
vaut mieux qu'une tonne  
de tracas !**

**Pour tout renseignement,  
n'hésitez pas à contacter :**

**Le Service urbanisme de la Ville de Luzech :**  
Tél : 05 65 30 72 32 ou mail : [urbanisme@ville-luzech.fr](mailto:urbanisme@ville-luzech.fr)

**Le Service ADS – Communauté de Communes  
de la Vallée du Lot et du Vignoble**  
46700 Puy l'Evêque Tél : au 05 65 36 06 06

**Pour obtenir les formulaires, suivre le lien :**  
<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N319>

**Pour consulter le PLU en vigueur suivre le lien :**  
<http://www.ville-luzech.fr/urbanisme/plu-urbanisme-luzech.html>

# 8 / Économie/Urbanisme/Tourisme

## Journée nationale du commerce de proximité

Pour la première fois pour Luzech mais aussi pour le Département du Lot, notre commune et l'Association des Commerçants ont participé à la Journée Nationale du Commerce de Proximité, de l'artisanat et du centre-ville, le samedi 08 Octobre.



Nous avons la chance d'avoir à Luzech de nombreux commerces de proximité qui nous sont d'une grande utilité au quotidien. Leur présence est une

richesse inestimable pour notre village. Cette journée du 8 octobre n'est pas tournée sur des produits en promotion ou des soldes comme tant d'autres, mais repose sur la convivialité, l'attention ... autrement dit, **le sourire** ! Cette journée de générosité se veut de

promouvoir les valeurs du commerce local auprès des Luzéchois, d'associer le savoir-faire et l'énergie de chacun. L'enjeu de cette Journée est de taille puisque notre économie locale reflète notre qualité de vie que nous voulons tous protéger, développer.

Cette manifestation se prolonge par le concours du Label national "Commerces de proximité dans la ville" qui récompense une politique volontaire en matière de développement des activités économiques au sein de la ville. Ce label prend la forme d'un panneau en entrée

de ville et trouve sa place bien souvent au côté de celui des "Villes fleuries". ■

Dominique ANDRIEU,  
Président de l'Association des  
Commerçants



## Tourisme

## Bilan de la saison estivale 2016

A Luzech, 4049 visiteurs sont passés à l'Office de Tourisme Intercommunal, soit un peu moins que l'an dernier : rappelons que 2015 est l'année d'ouverture du nouveau bureau de l'OTI sur la Place du Canal, et avait attiré de nombreux curieux !

Parmi ces visiteurs, en juillet et août, 1747 sont d'origine française, et 746 d'origine étrangère, principalement des Néerlandais, des Anglais, et des Belges. Leurs centres d'intérêt portent sur : les anima-

tions, et tout ce qui a trait au Patrimoine, dont la Visite de la Ville.

Concernant nos musées municipaux, près de 700 visiteurs ont apprécié nos collections que nous espérons réunir l'an prochain dans un même lieu, afin de faciliter les visites.

Cette année, les touristes pouvaient bénéficier des audio-guides pour le Musée Armand Viré. Noter bien que les habitants de Luzech peuvent aussi jouer aux touristes et mieux connaître leur

patrimoine avec ces audio-guides (renseignement à la Médiathèque).

Un grand merci à tous ceux qui contribuent à faire vivre nos musées, avec une mention particulière pour Mathilde Quint, employée cet été, et pour tous les bénévoles qui ont donné de leur temps. ■

Christine CALVO



## Été 2016, lancement réussi pour les aires de camping-cars

Comme prévu, les deux aires d'accueil des camping-cars sur le territoire de Luzech, sont aujourd'hui réalisées. Ouvertes en mai, elles ont accueilli, tout l'été, de nombreux touristes pour des séjours à durée variable, selon leur spécificité. Halte simple à l'aire de stationnement quai Pélissié ou escale estivale à la base de Caïx, les deux formules ont su séduire les utilisateurs apportant un bonus non négligeable à notre commune et son commerce local.

### Base nautique de Caïx

En haute saison, pas moins de 20 à 25 camping-cars stationnaient chaque jour. Bonne fréquentation également en juin et septembre avec 5 à 10 emplacements quotidiennement occupés. Nos visiteurs ont particulièrement apprécié l'esprit convivial du lieu, le cadre naturel et la grande liberté d'installation sur les emplacements.

### Quai Pélissié

Sur la période de mi-juillet à mi-août, 5 à 10 camping-cars par jour ont utilisé l'aire de passage.

Sur les deux sites quelques travaux d'embellissement restent à réaliser par nos services techniques durant la période hivernale : installation de tables, plantation d'arbres, engazonnement et pose de barrières.



Aire de Caïx



Aire du Quai Pélissié

Un grand merci à M. Georges Miran pour les articles promouvant nos aires d'accueil dans les revues nationales spécialisées. Gageons qu'avec une telle publicité, Luzech attirera de nouveaux

camping-caristes dès le printemps prochain ! ■

Rémy MOLIÈRES

## Journées Européennes du Patrimoine

Pour la 33<sup>e</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine, le samedi 17 et dimanche 18 septembre, vous avez été nombreux à visiter les **Musées Armand Viré** et **Ichnospace**, le **Musée la Planète des Moulins**, à découvrir l'exposition de l'association "**Sur la Route d'Uxellodunum**" dans la Chapelle des Pénitents. **L'église St-Pierre** et la **Chapelle de l'Île** étant ouvertes les après-midis, certains

visiteurs ont pu apprécier aussi ce patrimoine. Et puis, cette année, pour la première fois, nous avons organisé une **Chasse au Trésor**, qui a trouvé aussi son public, avec une autre façon de découvrir notre commune ! Merci à tous, bénévoles passionnés, partenaires (OTI, EDF, Crédit Agricole), et vous, joueurs et visiteurs ! ■



Une famille participant à la Chasse au Trésor à l'Ichnospace

Marie DROULLÉ

# Les Poilus de Luzech

# Les Greniers de Luzech

*Le onzième jour  
Du onzième mois  
A la onzième heure ...*

**Ce 11 novembre 1918, à 11h, dans toute la France, les cloches sonnent à la volée : l'Armistice a été conclu le matin entre les Alliés et l'Allemagne,**

Dans notre petit village, Gustave DESPRAT, le Maire, et l'Abbé LIZOURET n'iront plus visiter les familles pour leur annoncer la mort de l'un de leurs enfants, mais ils auront à épauler et à aider tous ceux que cette guerre a plongés dans la détresse et dans le dénuement.

*Le onzième jour  
Du onzième mois  
A la onzième heure...*

**Ce 11 Novembre 2016 chez nous, à Luzech les cérémonies de Commémoration de cette page de notre Histoire revêtiront un caractère exceptionnel :**

*Exceptionnel de par la somme des recherches consenties*

Deux années de travail, de recherches, d'errances, de vérifications, d'analyses des Journaux des Marches et Opérations des régiments, de partenariats, ont été nécessaires afin que chacun de ces noms gravés dans la pierre de ce Monument aux Morts, chacun de ces noms qui avait sombré dans l'oubli et l'indifférence, retrouve son visage, son histoire, sa famille et reprenne sa place parmi nous dans ce village qu'ils nous ont légué et où ils ne sont jamais revenus :

*Luzech ...*



**PETIT Jean**  
Cantonnier  
Soldat au 259<sup>ème</sup> RI  
Né le 02 septembre 1914, à Hospital Auxiliaire de Verdun  
Blessure de quatre

- Le soldat : Intégrée au 259<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, affecté à l'Armée par ordre de mobilisation (M.O.), le 2<sup>ème</sup> août 1914. Mort de maladie de légionnaire de guerre le 2 septembre 1914.
- La famille : Né le 02 septembre 1914 à Douch, centre de St Germain, fils de Jean Petit, cultivateur, et Thérèse Violant. Il était domicilié à Luzech où il avait épouse Marie Rogée en 1913. Il avait les enfants suivants : le jeune Jean, de naissance et mort en 1919.
- Le 02 septembre 1914, au 259<sup>ème</sup> RI...  
Le soldat est transféré au dépôt de l'Armée pour cantonniers.  
Le 26 août, le régiment reçoit l'ordre d'aller occuper la Bata d'Ardenne. Le 1<sup>er</sup> septembre à la suite de la prise de la position de la Bata d'Ardenne, le 259<sup>ème</sup> régiment est affecté au dépôt de l'Armée pour cantonniers. Le 26 août, le régiment reçoit l'ordre d'aller occuper la Bata d'Ardenne. Le 1<sup>er</sup> septembre à la suite de la prise de la position de la Bata d'Ardenne, le 259<sup>ème</sup> régiment est affecté au dépôt de l'Armée pour cantonniers. Le 26 août, le régiment reçoit l'ordre d'aller occuper la Bata d'Ardenne. Le 1<sup>er</sup> septembre à la suite de la prise de la position de la Bata d'Ardenne, le 259<sup>ème</sup> régiment est affecté au dépôt de l'Armée pour cantonniers.

il avait  
**30 ans**



**DOUMIC Alfred Louis**  
Cultivateur  
Caporal au 343<sup>ème</sup> RI  
Né le 25 septembre 1914, à Luzech - Vouge  
Médaille Commémorative Française de la Grande Guerre, Médaille de la Victoire

- Le soldat : Intégrée au 343<sup>ème</sup> régiment de réserve en 1917, a fait campagne au Japon en 1917-1918. Revenu à l'Armée par ordre de mobilisation générale le 2<sup>ème</sup> août 1914. Mort le 11 novembre 1914 à Luzech.
- La famille : Né le 25 septembre 1914 à Luzech, fils de Pierre Doumic, cultivateur, et Marie Laperche. Il avait les enfants suivants : le jeune Alfred, de naissance et mort en 1919.
- Le 25 septembre 1914, au 343<sup>ème</sup> RI...  
Le soldat est transféré au dépôt de l'Armée pour cantonniers.  
Le 26 août, le régiment reçoit l'ordre d'aller occuper la Bata d'Ardenne. Le 1<sup>er</sup> septembre à la suite de la prise de la position de la Bata d'Ardenne, le 343<sup>ème</sup> régiment est affecté au dépôt de l'Armée pour cantonniers. Le 26 août, le régiment reçoit l'ordre d'aller occuper la Bata d'Ardenne. Le 1<sup>er</sup> septembre à la suite de la prise de la position de la Bata d'Ardenne, le 343<sup>ème</sup> régiment est affecté au dépôt de l'Armée pour cantonniers.

il avait  
**28 ans**

**MOLIERES Germain**  
Vigneron  
Soldat au 209<sup>ème</sup> RI  
Né le 26 septembre 1914, à Luzech (Cabanne en Puits) - Narbonne  
Médaille Commémorative Française de la Grande Guerre, Médaille de la Victoire

- Le soldat : Intégrée au 209<sup>ème</sup> régiment de réserve en 1917, a fait campagne au Japon en 1917-1918. Revenu à l'Armée par ordre de mobilisation générale le 2<sup>ème</sup> août 1914. Mort le 11 novembre 1914 à Luzech.
- La famille : Né le 26 septembre 1914 à Luzech, fils de Jean Molieres, vigneron, et de Marie Laperche. Il avait les enfants suivants : le jeune Germain, de naissance et mort en 1919.
- Le 26 septembre 1914, au 209<sup>ème</sup> RI...  
Le soldat est transféré au dépôt de l'Armée pour cantonniers.  
Le 26 août, le régiment reçoit l'ordre d'aller occuper la Bata d'Ardenne. Le 1<sup>er</sup> septembre à la suite de la prise de la position de la Bata d'Ardenne, le 209<sup>ème</sup> régiment est affecté au dépôt de l'Armée pour cantonniers. Le 26 août, le régiment reçoit l'ordre d'aller occuper la Bata d'Ardenne. Le 1<sup>er</sup> septembre à la suite de la prise de la position de la Bata d'Ardenne, le 209<sup>ème</sup> régiment est affecté au dépôt de l'Armée pour cantonniers.

il avait  
**29 ans**





*Exceptionnel de par l'engagement*

– De Monsieur le Maire de Luzech, Gérard ALAZARD,  
et du Conseil municipal.

*Exceptionnel, de par la volonté de résultat :*

– Le nombre et l'importance des partenariats :  
Le Crédit Agricole - Le Prince Consort Henrik du Danemark  
Le Conseil général - Vous, nos adhérents des Greniers

*Exceptionnel de par la forme de l'hommage :*

– La réalisation et la présentation selon le modèle de kakémonos présenté dans ces pages **est une exclusivité dédiée à la Ville de Luzech** (crédit Studio Cirsé).

*Le onzième jour,  
Du onzième mois,  
A la onzième heure...*

*Solennellement de par un Appel aux Morts inhabituel:*

– Les façades de l'Hôtel de Ville de Luzech offriront à tous les Luzéchois le déroulé, l'un après l'autre, de ces vingt-trois kakémonos.

*Solennellement de par la rencontre inédite :*

– D'entre ces Poilus et leurs descendants : Chacun d'entre eux dévoilant le kakémono faisant revivre l'histoire de leur grand-père ... Ce grand-père, que par la folie des hommes ils n'ont pu connaître ...

*Le onzième jour,  
Du onzième mois,  
A la onzième heure....*

Nous vous remercions, Vous Luzéchois, de bien vouloir honorer de votre présence cette Cérémonie très particulière, qui, cent ans après, marque le retour au pays des Enfants de Luzech Morts pour la France, la Paix et la Liberté.

**Notre Liberté ...**

*Michèle LAFON - LANDOIS*

Les **Poilus**  
de **Luzech**



**Venez TOUS  
les honorer  
ce 11 novembre**

Gérard Alazard



# 12 / Notre village au quotidien

## Nuisances sonores

### Sont considérés comme bruits de voisinage :

- Les bruits de comportements des particuliers ou émis par des matériels ou animaux dont ils ont la responsabilité
- Les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs



### Bruits dans les propriétés privées

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques, de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage. A cet effet, les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

#### Les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

#### Les samedis :

de 9h à 12h et de 15h à 19h

#### Les dimanches et jours fériés :

de 10h à 12h

Les propriétaires de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques, ainsi que le comportement des utilisateurs, ne soient source de gêne pour le voisinage.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenal, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### Bruits de chantiers

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sont interdits :

**Tous les jours de la semaine de 20h à 7h, ainsi que pendant une pause méridienne d'une durée minimale de 45 minutes.**

**Toute la journée des dimanches et jours fériés, excepté les interventions d'utilité publique en urgence. ■**

## Vous avez dit « Incivilités » ?

– Suite à des incivilités récurrentes dans le **tri des déchets recyclables** (par exemple, des cageots entiers de légumes, et de l'huile de vidange trouvés dans des containers verts), des



bacs verts de certains lieux de collectes, ont été remplacés par des bacs gris à ordures ménagères, afin d'éviter des refus qui coûtent à la collectivité !

Par ailleurs, les taux de refus sur la zone de notre Communauté de Communes se situent entre 20 et 30 %, et demeurent stables... mais peuvent être améliorés. La preuve : le taux de refus pour le mois de septembre est de 13%, ce qui est très encourageant. A suivre donc...

– La Communauté de Communes de la Vallée du Lot a mis en place un circuit de randonnées sur le secteur de Luzech avec son fléchage spécifique, dont nous déplorons l'**arrachage** récent ! Ce type d'inci-



des mois de travail anéantis

vilité est-il à rapprocher des **dégâts occasionnés sur le site de l'Impérial**, qui représentent tant d'heures de travail aux bénévoles de l'association « Sur la Route d'Uxellodunum » ? ■

Quand ces gestes cesseront-ils enfin ? ■

Bernard PIASER



## Panne de relais téléphonique

Il n'y a pas d'abonné !



Tous les utilisateurs de téléphones mobiles ont pu se rendre compte qu'à partir de début août, l'utilisation des portables sur notre commune devenait mission impossible. Les services administratifs de la commune ont essayé par tous les moyens de faire intervenir l'opérateur Orange, utilisé majoritairement sur notre commune. Les réponses émanant des plates-formes téléphoniques étaient souvent contradictoires, voire fantaisistes ! Ceci a duré deux à trois semaines, au bout desquelles il s'est avéré que c'était l'entreprise Bouygues qui gérait le relais pour tous les opérateurs.

Un contact a été trouvé, qui nous a conduits vers le responsable de secteur, qui a enfin envoyé une équipe technique ! Et le problème a été réglé dans la journée ! L'antenne couvrant le secteur de la Sole a un élément défectueux et doit être changée... en attendant, grâce à un paramétrage informatique, l'antenne est temporairement fonctionnelle. ■

Bernard PIASER



## RAPPEL

### Règlementation des feux de plein air et débroussaillage

L'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012 relatif aux conditions d'allumage des feux de plein air dispose que :



Le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités est interdit. Cette interdiction concerne tous les déchets (tonte, taille, etc...) et s'applique en toute période.

Les feux de chantier sont interdits. Seul le brûlage sur place des bois infestés par des insectes xylophages est autorisé.

Les feux réalisés par les agriculteurs, pépiniéristes et exploitants forestiers, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont interdits du 15 juin au 15 septembre et sont réglementés le reste de l'année. ■



# 14 / Notre village au quotidien



Aménagement sur la route de l'Impernal

## La voirie

### Programme 2016 de la voirie de la compétence de la Communauté de Communes :

- la réfection du chemin du Vieux Lemouzy, de la Rue de la Citadelle, du Chemin de l'octroi.
- Notons aussi la réalisation d'un mur de sécurité sur la Route de l'Impernal et l'élargissement de la route au niveau du mur pour faciliter le croisement des véhicules.
- Le goudronnage et réfection au quartier Vissens.
- Au centre-bourg, peinture pour tracer les emplacements de parkings et de passages pour piétons. Des places de parking pour personne handicapée ont été réalisées sur l'avenue de l'Uxellodunum. Pour indication, les peintures ne contenant plus d'adjuvant, elles se détériorent rapidement, et il faut les refaire tous les deux ans en moyenne.



avant et après, les angles des trottoirs

### Programme 2016 hors compétence de la Communauté de Communes :

- La partie centrale de la Place du Canal présentait des dangers pour les piétons, ainsi qu'une partie du trottoir, côté Crédit agricole. Il a donc été décidé de refaire le béton lavé, et d'arrondir les angles du trottoir au niveau des parkings (longeant la Place), pour faciliter l'entrée et la sortie de véhicules et éviter d'endommager les pneus ou les roues.
- Pour l'éclairage public, nous sommes en négociation afin de remplacer certaines lampes à mercure (interdites depuis la loi d'avril 2015), par des leds.
- Rappelons qu'il est formellement interdit de stationner, ni même de s'arrêter sur un rond-point. ■

Pierre BORREDON



## Travaux des salles de sport

Les travaux de rénovation de la Salle de La Grave ont commencé le 20 septembre par un ragréage de la salle.

Le revêtement final sera déposé fin octobre, après quoi, la salle pourra être réutilisée normalement. Parallèlement, le chauffage va être rénové.

Les travaux des nouvelles salles couvertes, polyvalentes, débiteront le 6 novembre. Luzech, dont la renommée sportive n'est plus à faire, va devenir une vraie pépinière. A vos marques ! ■

Bernard PIASER





## Nouvel équipement aux services techniques

Cette année, les services techniques de la Mairie de Luzech ont pris du retard dans le fauchage des chemins et des sentiers de la Commune.

En effet, notre épaveuse, après de nombreuses années de bons et loyaux services, nous a abandonnés ! Nous avons donc fait l'acquisition d'une broyeuse d'accotement, qui va nous permettre de rattraper notre retard, déjà en grande partie comblé par l'épaveuse de la Communauté de Communes.

Voici le nouvel outil, aux côtés des employés des services techniques... l'herbe n'a qu'à bien se tenir ! ■

Bernard PIASER



## L'équipe des services techniques

Suite au départ à la retraite de notre ancien responsable des services techniques, **Jean-Claude SAINT-HILAIRE**, notre service a dû s'organiser, tout remettre à plat et redéfinir les rôles et responsabilités de chacun. Le départ d'une personne compétente, investie, connaissant parfaitement notre commune, se fait toujours dans la douleur. Fort heureusement, nous avons la chance d'avoir une équipe soudée. Nous l'avons renforcée dès le mois de juillet, par l'embauche d'un contrat avenir, **Anthony BROCHADO**. Ce jeune homme de 24 ans a été recruté car il possède les qualités, compétences et habilitations nécessaires (électricité) pour renforcer notre équipe, notamment sur la partie bâtiment.

Egalement, la municipalité a fait le choix de placer comme responsable de l'équipe **Mickaël RAUTOU**. Pour l'aider à assumer cette tâche, il sera épaulé par trois référents, un sur la partie bâtiment (**Didier BONDER**), un sur la partie matériel (**Jean-Paul ARMAGNAT**) et un sur la partie espaces verts (**Philippe PERRIER**).

Toutefois, le mot qui caractérise au mieux notre service technique reste et sera toujours *la polyvalence*. Chaque personnel doit être capable d'assurer l'ensemble des missions auxquelles ils peuvent être confrontés : l'entretien des espaces verts, des espaces publics, des bâtiments, des cimetières, l'aide à l'organisation de manifestations, de transport de matériels, etc ... ■



Bienvenue à Anthony parmi notre équipe technique !

## Nouvelle organisation du service administratif

Depuis la rentrée de septembre, notre service administratif s'est réorganisé. Malheureusement pour nous, mais heureusement pour elle, les compétences de **Chantal MOULY** en matière d'urbanisme ont été reconnues par la Communauté de communes (CCVLV). En effet, pour assurer sa nouvelle compétence en matière d'instruction du droit des sols, la CCVLV a dû recruter du personnel compétent, connaissant parfaitement les réglemen-

tions. Ainsi pour suppléer une première instructrice, recrutée en début d'année, Chantal a été mise à disposition par notre commune à hauteur d'un mi-temps, pour apporter son expérience et son savoir-faire. Pour palier à son absence, **Annabelle LAFARGUE**, par ailleurs coordonatrice des activités périscolaires, est venue compléter notre équipe administrative. La tâche est ardue, mais nous ne doutons pas qu'elle saura relever ce nouveau défi,

en cela bien aidée par **Laurence DELRIEU**, **Chantal MOULY** et **Joelyne JAULHAC**. La complexité de la réglementation applicable aux collectivités, la multitude de tâches, de missions, de demandes faites par les élus et les administrés, représentent à la fois la difficulté mais aussi l'intérêt de notre service. L'expérience et les connaissances de ses collègues joueront sans aucun doute un rôle primordial dans son intégration. ■

Franck LAPORTE, secrétaire général

## Entretien avec Jean-Luc Gautard lors de son départ en retraite

**Tambourinaire : Après plus de 23 ans passés à la brigade de LUZECH vous avez décidé de mettre fin à votre carrière. Vous avez donc exercé votre métier presque un quart de siècle dans notre commune, qu'en reprenez-vous à l'heure de votre départ ?**

JL : Contrairement à beaucoup de mes camarades, j'ai effectivement fait le choix de la sédentarité. Je suis arrivé dans le Lot sans connaître particulièrement ce département et avec quelques préjugés, sur le vin lotois en particulier. Je ne connaissais effectivement que l'excellent vin de renommée internationale, la carte Noire. Les contacts avec les locaux et les viticulteurs en particulier m'ont fait connaître des châteaux et domaines, qui n'ont rien à envier à d'autres appellations et qui m'ont donc fait changer d'avis depuis.

Je venais de passer huit ans dans le Territoire de Belfort et j'étais plutôt habitué aux accents gutturaux qui ne sont pas particulièrement agréables à l'oreille contrairement à l'accent lotois. J'imagine que cela a facilité le contact et débloqué rapidement les conversations.

En tous cas, nous avons rapidement, avec mon épouse Anne et ma fille Emilie, été acceptés dans ce canton et je suis aujourd'hui très reconnaissant à l'ensemble de la population pour cette attitude.

J'ai toujours pensé que le contact avec la population était essentiel dans notre métier. Certes professionnellement, il permet d'obtenir des renseignements utiles et nécessaires, mais il est surtout le lien indispensable entre notre arme et ceux que nous sommes censés aider et secourir. C'est, je pense, la plus grande force de la gendarmerie.

Si je peux me permettre cette comparaison, le gendarme est comme le curé,

reconnaissable entre tous et si l'un peut parfois faire la morale et l'autre le sermon, il faut savoir effacer la distance virtuelle entretenue par l'uniforme ou la soutane. Charge à chacun de faire l'effort et le résultat est toujours gratifiant. Je m'en suis rendu compte. Je ne parle pas de retirer l'uniforme ou la soutane vous aurez compris !

J'ai pu en 23 ans tisser ces liens, et ils ont été très enrichissants pour moi. On apprend toujours de l'autre quelque soit son métier ou son statut, pour peu que l'on prenne le temps de l'écouter.

J'ai appris beaucoup avec les Luzéchois, les viticulteurs en particulier... et pas simplement en goûtant leur vin sans recracher ! J'ai aimé rencontrer les commerçants, les habitants, parler du temps, du rugby, des vendanges, évidemment j'avais un métier et je devais parfois écourter mes discussions sans doute un peu longues pour certains. Je n'étais de toute évidence pas fait pour la ville et j'ai été comblé à Luzech.

Il n'est pas possible évidemment de résumer en quelques mots toutes ces années, mais je retiens les relations privilégiées avec l'ensemble des élus, qui, pour beaucoup sont devenus des amis, avec mes amis pompiers dont des figures resteront marquées dans ma mémoire comme celles de Jean-Luc ou Papy Garrigues. J'ai également été frappé par la tolérance des habitants de Luzech qui ont accepté les personnes accompagnées de Boissor, ce n'est pas le cas partout. J'ai pu d'ailleurs participer à des manifestations sportives pendant quelques années avec ces personnes, et cela fait partie des bons moments que je retiens.

Je n'oublie pas non plus mes deux saisons passées au rugby lorsque je suis arrivé, j'étais jeune et heureusement je courrai vite ... car ma musculature, toute relative, n'aurait sans doute pas été suffisante pour me permettre de



remonter dans « l'estafette » le lendemain matin.

**Tambourinaire : Que comptez-vous faire maintenant ?**

JL : Mourir le plus tard possible ! J'ai pris un peu d'avance en partant de bonne heure aussi j'espère en profiter ! Tous les retraités que je croise, me disent qu'ils sont débordés, il faudra donc que je m'organise... Je ne quitte pas le Lot puisque j'ai la chance d'être propriétaire à Cieurac, que notre cher fleuriste Pascal connaît bien pour y avoir usé ses culottes courtes, où je vais me retirer pendant que mon épouse va continuer à travailler pour subvenir à mes besoins... ou peut-être en profiter pour souffler, sans avoir son retraité de mari sur le dos !

Je reviendrai donc fréquemment sur le secteur où j'y ai pris quelques habitudes. J'en profiterai pour prendre une baguette moulée à Gaby et une tarte au citron meringuée (s'il trouve la meringue !) et revoir les habitants avec plaisir.

Je ne regrette pas aujourd'hui d'avoir fait ce choix géographique même si, se faisant, je savais que je limitais mon évolution professionnelle, mais comme disait Coluche, « la bonne longueur pour les jambes c'est lorsque les pieds touchent par terre » ! les miens sont bien enracinés donc...

Merci à vous tous d'avoir accueilli et accepté une famille bourguignonne sur vos terres lotoises ! ■



## Parcours Insolite

Aménagement artistique du chemin reliant l'EHPAD aux Logements-Foyer de Luzech.

Créons du lien entre les résidents de l'EHPAD vers les Logements-Foyer, les habitants de Luzech, les promeneurs, à travers une démarche dynamique et créative en investissant un lieu de passage fréquenté par le public.

Le processus mis en place à cette occasion permet de donner un sens nouveau à la réalisation de créations lors des ateliers hebdomadaires, au-delà de l'aspect thérapeutique.

Cette dynamique de groupe s'ouvre sur l'extérieur permettant de reprendre place dans un projet social et artistique. Ces ateliers nous ont permis ces belles réalisations essentiellement composées de matériaux de récupération : bois, plastique, cordes, tissus ...

L'aboutissement de ce projet tend vers la mise en valeur des capacités, des désirs et de la volonté profonde de nos résidents, de 75 à 104 ans, d'exister dans notre société. ■



### REMERCIEMENTS

A nos fidèles bénévoles ...

... Abel, Maité, Michèle, Ana, Françoise, Marie, Yvette et Catou de la Croix Rouge, Monsieur le Maire, aux agents communaux.

La direction de l'EHPAD  
et tous ceux qui nous ont soutenus.  
UN GRAND MERCI !





## Les Logements-foyer

Le Logement-foyer Aline Drappier a été construit en 1973, après que la commune de Luzech ait donné, pour un franc symbolique, en 1972, un terrain à Lot Habitat (ancien Office HLM) pour la construction d'une maison de retraite.



### **Logements et lieux de vie**

C'est un Logement-foyer, non médicalisé de 35 logements, et il est habilité à l'aide sociale. Cette structure publique est gérée par le CCAS de Luzech. Cet édifice comprend trois niveaux :

- Au rez-de-chaussée se trouvent les lieux de vie avec : le bureau d'accueil de 16 m<sup>2</sup> ; une salle de restaurant de 90 m<sup>2</sup> ; un salon goûter de 40 m<sup>2</sup> ; un salon télévision et une bibliothèque de 16 m<sup>2</sup>. Se trouvent aussi six appartements de type T1 d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> et de deux T1 bis de 31 m<sup>2</sup>.
- Au premier étage, nous trouvons treize appartements de type T1 bis de 31 m<sup>2</sup> chacun.
- Le 2<sup>e</sup> étage comprend treize appartements de type T1 bis de 31 m<sup>2</sup> et de deux chambres de 16 m<sup>2</sup>.

### **Le Parc**

Un parc arboré, qui bénéficie d'une vue sur la Tour de l'Impérial, est situé derrière la résidence, en bordure du Lot, dans une zone pavillonnaire tranquille. Ce parc n'est pas adapté aux résidents pour le maintien de leur autonomie, ni pour leur déplacement à pied. Des bancs, situés dans la zone ombragée, sont mis à la disposition des résidents.

### **Les Services**

Le cadre de vie est convivial et il y a une relation proche avec les agents qui participent à la sécurité physique et psychique (ne pas être seul, se confier...) des résidents. La résidence est surveillée 24 h/24 même si elle n'est pas médicalisée. La restauration est réalisée par la cuisine centrale de l'EHPAD, située à quelques

mètres de l'établissement : elle est servie midi et soir, dans la salle de restauration, spacieuse, donnant sur le parc. Seul le repas du midi est obligatoire dans la salle de restauration. Le soir, les résidents ont la possibilité de se concocter le dîner dans leur appartement.

Une salle d'animations et une autre de lecture sont à la disposition des résidents, des animations étant présentées les après-midis. Une salle de télévision est également accessible, aménagée de fauteuils confortables.

Le salon goûter sert également de lieu de culte, où une messe est dite une fois tous les deux mois pour les résidents qui ne peuvent pas se déplacer à l'église.



### **Projet d'établissement et vie sociale**

En 2004, un projet d'établissement a été établi. Des réunions hebdomadaires sont organisées entre la Directrice Christine LARNAUDIE et les agents, suivies d'un compte-rendu, afin de faire des ajustements au projet d'établissement, si nécessaire.

Des activités de plein air sont proposées : sorties au restaurant, magasins, vendanges avec la maison de retraite de Prayssac, promenades à l'initiative de la Croix Rouge de Luzech. Sans oublier d'autres activités comme : la gymnastique douce, des ateliers de maquillage, du théâtre, des ateliers-mémoire et de lectures animés par la Croix-Rouge, le loto chaque jeudi après-midi, jeux de société et jeux de cartes tous les après-midis.

De nombreux résidents sont aussi membres de l'Association locale du Cercle de l'Amitié (club du 3<sup>e</sup> Age) et prennent part aux diverses activités. Les résidents participent aussi au Carnaval monté par l'Association des parents d'élèves de l'école primaire de Luzech.

### **Limites, incidences et décisions**

Le bâtiment appartenait jusqu'à présent à Lot Habitat qui ne supportait que les obligations de l'art. 606 du Code civil. Ce bâtiment n'est plus aux normes et présente de nombreuses limites, voire déficiences :

- Pas de système de sécurité incendie (SSI)
- Pas d'accessibilité handicapée
- Pas de toilette adaptée aux personnes handicapées dans le hall d'accueil
- Pas d'isolation des murs ni des fenêtres, toiture défectueuse, jamais refaite, mal isolée
- Système de chauffage datant de la construction du bâtiment et consommant beaucoup de fioul pour un résultat de chauffage moyen, en particulier dans les salles de bain des appartements
- Pas de signalétique dans les locaux collectifs
- Parc non accessible pour les résidents
- Pas de porte d'entrée mécanisée, ne permettant pas aux résidents avec déambulateurs, ou autres aides à la marche, d'ouvrir en sécurité.

### **Décisions**

Face à ce constat, et les risques d'incendie (cf le 9 janvier 2016), de nombreux travaux sont nécessaires.

Une première estimation a été faite à Lot Habitat, avec pour conséquence, une explosion des loyers, que le budget des Logements-foyer ne pourra jamais supporter.

Face aux difficultés de rénovation des bâtiments, qui en ont grand besoin, la Commune de Luzech a décidé en sa séance du 29 juin :

- du rachat du terrain et des bâtiments Logements-foyer à Lot Habitat
- de prendre à sa charge leur rénovation avec l'appui des services de l'Etat pour constituer un dossier de demandes d'aides.

“ *un appel à projet national 2016 résidence autonomie* ” est actuellement à l'étude. ■

Nadine BALCON, Delphine AZNAR  
et Daniel DUBOS



Daniel Dubos chez un résident lors de l'évaluation des travaux

## Le karaté : nouvelle discipline sportive à Luzech en 2016... et nouveau sport olympique à Tokyo en 2020 !

Le karaté est une discipline qui allie modernité et tradition. Il met en avant des qualités physiques, comme la résistance, l'explosivité, la souplesse, et aussi des valeurs morales, qui sont l'engagement et l'esprit battant.



Céline Ducroq (1<sup>er</sup> dan) et Nicolas Delchié du SHIZENDO KARATEDO

© Retrica

Il permet également: apprendre à se défendre et adopter des attitudes de vigilance et de prudence. Cet art martial, venu du Japon, nous fait prendre conscience, que le premier des adversaires à combattre, est soi-même! Le karaté propose des exercices à 2, et aussi, des exercices où l'on travaille seul, face à soi-même. Cet art, enseigné, de façon ludique aux enfants, leur permettra d'acquérir confiance en soi, respect et humilité. Le karaté, apporte des valeurs, qui, de nos jours, font parfois défaut : persévérance, patience, respect.

Adultes, hommes, femmes, adolescents, enfants, débutants ou confirmés, venez essayer ce nouveau sport à Luzech, à la salle du Barry, le lundi et le vendredi de 18h30 à 20h.

Vous y serez accueilli par **Nicolas Delchié**, diplômé et gradé, ceinture noire, il pratique depuis plus de 25 ans en suivant l'enseignement de Jean-Pierre Lavorato, expert fédéral 9<sup>ème</sup> Dan.

Infos et renseignements  
au 06 87 43 71 62  
Fabienne ALEMANN  
et Nicolas DELCHIÉ

## Jujitsu

Le jujitsu est un sport à part entière, dans le prolongement du judo, accessible à tous.

Il permet, de progresser au travers des divers grades jusqu'à la ceinture noire. Séance le jeudi 19h 20h30 à la salle à côté de la médiathèque. ■

Renseignements  
au 05 65 36 75 31 ou 05 65 36 76 55

Fabienne ALEMANN





## Évènement exceptionnel pour une rentrée scolaire exceptionnelle

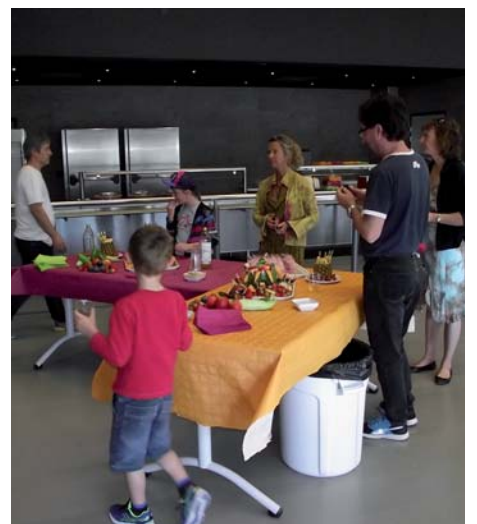
Superbe journée, que celle de  
la Récré'Cit , du 24 septembre,  
avec son mini festival !!!

Quelques 1300 personnes, et plus, par un  
temps radieux, sont venues, parfois de loin,  
d couvrir, la nouvelle Cit  scolaire de Luzech.  
Cette ouverture exceptionnelle, a permis    
tout public, dans une ambiance tr s origi-  
nale, festive et color e, de voir et d'appr -  
cier, la qualit  et le confort, qu'offrent ces  
nouveaux b timents.

Ainsi, leur modernit , leur fonctionnalit ,  
et les nombreux  quipements, ont pu  tre  
appr ci s. Tout au long de la journ e,  
diverses activit s et animations vari es, ont  
 t  offertes aux nombreux visiteurs.

Cette journ e, v ritable  v nement, dans  
une vie scolaire, restera, tr s certaine-  
ment dans la m moire de beaucoup ! ■

Fabienne ALEMANN0







## Agenda - Manifestations / Animations

### Jeudi 20 octobre

**Don du sang**, à la salle du Barry de 14h à 19h

### Dimanche 23 octobre

**Animation KinoConcert** « Presque ça » de l'Association Kinomad, à la Maison des Consuls à partir de 18h

### Vendredi 11 novembre

**Cérémonie commémorative** de l'Armistice de la Première Guerre mondiale - Messe à 9h30 à l'église Saint-Pierre, cérémonie au Monument aux Morts à 12h

### Samedi 12 novembre

**Vide-bibliothèque** de l'Association Lire à Luzech à la Salle du 3e Age - Déstockage des livres de la médiathèque, et vente de livres par des particuliers 10h-17h

### Dimanche 20 novembre

**Conférence** de l'économiste François Morin « l'économie est-elle une science », chez Gérard Bessière (à la Grave) de 15h à 17h

### Samedi 26 novembre

**Marché de Noël** dans le quartier du Barry de 14h à 21h, organisé par l'Association Ensemble pour Luzech

### Dimanche 11 décembre

**Marché de Noël country** organisé par l'Association des Coyotes Dancers de 10h à 18h à la Salle de La Grave

### Dimanche 18 décembre

**Apéro** de l'Association des Commerçants à 11h30

## Horaires d'ouverture EPA

L'ESPACE PERSONNES ÂGÉES DE LUZECH – SUD DU LOT 153, rue de la Ville - 46140 LUZECH

est ouvert le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - le mardi de 9 à 12 h et de 14 h à 17 h

LES AUTRES JOURS SUR RENDEZ-VOUS : Tél. 05.65.53.51.00

Dans tous les cas, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur

## Déchetterie Luzech

St Marc, 46140 Luzech - Tél / Fax 05 65 20 23 63

**Déchets acceptés** : Batterie - Bois - Cartons - Métaux - Gravats - Déchets ménagers spéciaux - Huiles de friture - Huiles minérales - Pneus - Encombrants - Végétaux - Verre - Déchets d'équipements électroniques et électriques.

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<i>Matin</i>	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h	Fermé	9h-12h	Fermé
<i>Après-Midi</i>	14h-18h	Fermé	14h-18h	Fermé	14h-18h	Fermé	Fermé

Jours des tournées de ramassage / Ordures ménagères : mardi et vendredi - Recyclable : lundi et jeudi.

## Mairie

26 place du Canal, 46140 Luzech

Tel : 05 65 30 72 32

Fax : 05 65 30 76 80

Courriel : [contact@ville-luzech.fr](mailto:contact@ville-luzech.fr)

### Horaires

Lundi : 9h-12h et 13h -16h30

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h et 13h -16h30

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h et 13h - 16h30

## Réseau Wifi-public accessible sur la Place du Canal

Pour vous connecter gratuitement à Internet, choisir le réseau « Wifi de Luzech », identifiez-vous. Un code temporaire vous est alors attribué, envoyez un SMS au n° indiqué avec ce code. N'hésitez pas à vous rapprocher du service administratif en cas de problème de connexion.

## Horaires de la Médiathèque

Mardi : 16h-18h - Mercredi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 16h-18h - Vendredi 16h-18h - Samedi : 9h-12h

Courriel : [mediatheque@ville-luzech.fr](mailto:mediatheque@ville-luzech.fr)